

REPUBLICHE RWANDAISE
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

Kigali, le 14 avril 1977

N° 1673/04.03.B20/BILAT/FIN

A traiter par Jeunesse (Planif)
Date entrée : 20-4-77 à 10h25
N° Classement : 14.9.014.17
120/4 g 20/4

Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI

V
21.4.77

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Commission Mixte helvéto-rwandaise se tiendra à Kigali du 24 au 26 juin 1977.

Auparavant une mission exploratoire se rendra au Rwanda en fin de ce mois pour examiner avec le Gouvernement rwandais les nouveaux projets de coopération et les réactions de la Suisse en suite aux travaux de la Table Ronde.

Je vous serais en conséquence obligé de bien vouloir me fournir le mémorandum d'usage me permettant de préparer efficacement ladite Commission Mixte.

Pour le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération en mission,

Le Secrétaire Général
Juvénal RENEAHO

Copie pour information :

- S.E. Monsieur le Président
de la République Rwandaise

KIGALI

- Monsieur le Ministre (tous)

KIGALI

FICHE DE CONTROLE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS.

Duverture du Dossier : (1)

Reçus à Kigali de la commission mixte
helvético-rwandaise du 27 au 26/6/77

Nº	Transmission			Réception			
	Nº	Service ou personne	Date	Paraphe	Service ou personne	Date	Paraphe
1	PSRA	20/4		✓	Planif	20/4	✓
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
100							
11							

Clôture du Dossier : (2)

(1) Intitulé et autres caractéristiques. A remplir par le Service (ou la personne) qui ouvre le dossier.

(2) Date, sort final réservé au dossier. A remplir par le Service (ou la personne) qui clôte le dossier.

Kigali, le 7 Juillet 1977.

N° 2777 /04.03.B20/BILAT/FIN.

A traiter par

Jeunesse (Planif.)

Date d'écriture :

28-7-77 à 9h45

Numéro d'assortiment :

2290/14-17

1087

Monsieur le Ministre

(TOUS)

Min Jeunesse

KIGALI.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe,
pour information, le procès-verbal des pourparlers qui ont eu lieu à
Kigali du 23 au 25 juin 1977, sur la coopération entre la Suisse et le
Rwanda pour le programme 1977-1979.

Lieutenant-Colonel Aloys NSEKALIJE
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.
- Monsieur l'Ambassadeur de la
République Rwandaise
(TOUS)
- Monsieur le Chargé d'Affaires a.i.
de la République Rwandaise
(TOUS)

PROCES VERBAL

D E S

POURPARLERS ENTRE LA DELEGATION SUISSE ET LA DELEGATION
RWANDAISE SUR LA COOPERATION ENTRE LA SUISSE ET LE RWANDA
POUR LE PROGRAMME 1977-1979

Kigali, du 23 au 25 juin 1977

Du 23 au 25 juin 1977, ont eu lieu à Kigali, les pourparlers entre les Délégations suisse et rwandaise au sujet de la poursuite de la coopération entre la Suisse et le Rwanda au cours du programme 1977-1979.

La délégation suisse était présidée par Monsieur Rudolf DANNECKER, Chef du Groupe "Afrique Orientale" de la Coopération Technique Suisse à Berne et comprenait en outre Messieurs:

- L. Philippe ALLENBACH, Chargé d'Affaires de Suisse a.i à Kigali
- Jean François GIOVANNINI, Chef du Service financier de la Coopération Technique Suisse à Berne,
- François ROHNER, Secrétaire d'Ambassade, Attaché au Développement près de l'Ambassade de Suisse à Nairobi.

La délégation rwandaise était dirigée par Monsieur Juvénal RENZAHO, Secrétaire Général au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et comprenait en outre Messieurs:

- Athanase GATANAZI, Directeur Général des Relations Bilatérales au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
- Emmanuel HITAYEZU, Directeur Général au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
- Jean-Bosco BALINDA, Directeur Général au Ministère des Ressources Naturelles, des Mines et des Carrières
- Pierre-Claver GASHUMBA, Directeur au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
- Gallican HATEGEKA, Directeur au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

/....

- Sylvestre GASANA, Directeur au Ministère du Plan
- Apollinaire RUGARAVU, Directeur au Ministère des Finances et de l'Economie
- Joseph ZIGIRABABILI, Directeur au Ministère des Ressources Naturelles, des Mines et des Carrières
- Jean-Bosco UWIHANGANYE, Chef de Division à la Présidence de la République
- David NDOLI, Chef de Division au Ministère du Plan
- Stanley KAMUZINZI, Agronome au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
- Dolf BENEDIKT, Chef du Projet ~~Pilote forestier~~ *Banques Populaires*
- Jean Laurent, Chef du Projet Pilote forestier
- Jean-Bosco BARAYAGWIZA, du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
- Ladislas RUDAHINYUKA, du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Les pourparlers se sont déroulés dans une atmosphère cordiale. Les deux délégations ont confirmé leur détermination de voir exécutés rapidement les divers projets ayant fait l'objet de leurs entretiens.

En vue de faciliter les discussions, la délégation suisse a présenté à titre d'aide-mémoire les tableaux ci-après qui ont servi de base aux pourparlers.

.../...

Programme indicatif de coopération entre le Rwanda et la Suisse: versements 1977-1979 en Fr.s.1'000.

	1977	1978	1979	1977-1979	1980	1981	1977-1981
12.1. Trafipro conseillers suisses	450	400	350	1'200	300	250	1'750 68.915
12.2. Trafipro centralisation	200	1'300	1'500	3,000	500	--	3,500 137.830
12.3. Projet agricole Kibuye	1'200	1'200	1'000	3'400	1'000	800	5,200 804.776
12.4. Projet forestier Kibuye	1'500	1'300	1'200	4'000	800	700	5'500 816.590
12.5. Programme reboisement et fonds forestier	200	400	600	1'200	300	--	1'500 59.070
12.6. Banques populaires	500	700	800	2'000	600	500	3'100 129.078
12.7. Livraison de farine	1'000	--	--	1'000	--	--	1'000 391.380
12.8. Centre professionnel PTT	200	100	300	300	100	--	300 1.300
12.9. Croix Rouge Rwanda	40	30	20	20	20	--	500 3.938
12.10. PNUD ONUDI Pyrethrum	20	--	--	--	--	--	20 2.40
12.11. OMN Météorologie	40	--	--	--	--	--	10 9.457.6
12.12. Service géologique	200	10	10	240	--	--	10 3.937.8
12.13. Collège Officiel Kigali	120	--	120	120	--	--	120 1.487.4
12.14. Assistance Caisse Hypothécaire	40	--	40	40	40	--	40 4.425.16
2.15. Bourses et cours en Suisse	200	200	200	600	200	200	1'000 1.375.2
Total prévu pour projets en cours	5'880	5'670	5'680	17'230	3'700	2'450	23'380 920.704.4
Solde disponible pour nouvelles actions	--	250	520	770	2'800	4'550	8'120 319.765.6
Total projet en cours et nouvel-les actions	5'880	5'920	6'200	18'000	6'500	7'000	31'500 1.246.470
13. Aide financière	--	2'000	4'000	6000	3'000	3'000	12'000 472.560

Versements Coopération technique suisse 1973-1976

40-

	1973	1974	1975	1976	1973-1976
! Projets					
! FAO Programme Engrais			500	500	1'000
! PNUD/ONUDI Production pyrèthre				614	614
! PNUD/OMM Météorologie				247	247
! Croix Rouge Kigali	31	34		30	95
! Trafiro		780	535	493	2'224
! Projet agricole Kibuye (PAK)		1'596	897	1'356	5'635
! Projet forestier Kibuye (ZPF)		1'327	974	880	1'448
! Collège Officiel Kigali	181	162	304	189	836
! Prêt achet camions			1'500		1'500
! Stock stratégique houe et sel			1'500		1'500
! Banques étoilaires	100	150	60	450	740
! Coopartisens	347	168	4	22	541
!! Service géologique	130	168	171	213	682
! Conseiller à la Présidence	129	92	64		285
! Etude route Gitarama-Kibuye	181				181
! Divers (assistants techniques, etc.)	273	227	262	370	1'132
! Remboursements de prêts (1)				- 572	- 672
! Total versements		5'075	4'907	5'594	5'603
					21'179

(1) Remboursements de Trafiro, Prêt camions, Prêt houes et sel en monnaie locale pour utilisation dans des actions de développement.

La délégation suisse a précisé que les chiffres mentionnés dans le programme 1977-1979 le sont à titre indicatif. Ils pourront subir des modifications selon l'évolution des projets et le contenu des accords de projets signés entre les deux pays.

La Coopération Technique suisse travaillant sur base de crédits d'engagements, la délégation suisse a informé la délégation rwandaise qu'une obligation légale pour le financement des projets ne peut intervenir qu'avec la signature des accords de projets.

Le programme actuel est un programme de versement et non plus, comme cela était le cas jusqu'à maintenant un programme d'engagements (autorisation). Les chiffres donnés dans le programme constituent donc des budgets. Cela permettra plus tard de comparer les dépenses effectuées avec ces budgets.

Les deux délégations ont passé en revue les projets mentionnés dans les dits tableaux et ont abouti aux conclusions qui suivent:

I. COOPERATION TECHNIQUE:

L'enveloppe financière pour la période 1977-1979 en ce qui concerne la Coopération Technique a été fixée à 18 millions 708.840.000 FRW de francs suisses. Il a été convenu que le programme 1980-1981 (et au-delà) fera l'objet de négociation au cours des pourparlers de 1979.

L'enveloppe financière de 18 millions de francs suisses servira au financement des projets suivants:

.../...

A. Centralisation de Trafipro: 118.140.000

Une somme de 3 millions de FS sera réservée à la centralisation des services de Trafipro à Kigali. Les modalités de cette aide seront déterminées de commun accord par les deux Gouvernements. La délégation rwandaise a en outre demandé à la délégation suisse d'examiner la possibilité de la prise en charge par la Suisse de l'ensemble des dépenses se rapportant à ce projet.

La délégation suisse a pris note de cette demande.

Un accord particulier sera conclu après élaboration d'un avant-projet et d'un plan de financement de cette centralisation.

B. Aide non Remboursable: 47.256.0001. Trafipro: 47.256.000

A la demande de Trafipro et suivant les besoins de celle-ci, la Suisse mettra à disposition jusqu'à 6 coopérants. A cet effet, une somme d'un million deux cent mille francs suisses est prévue.

L'accord actuel couvre la période jusqu'à fin décembre 1977 et doit être renouvelé pour une durée de 2 à 3 ans.

2. Projet Agricole de Kibuye: 133.892.000

Les deux délégations sont convenues de discuter du renouvellement de l'accord sur ledit projet, avant son expiration qui interviendra en février 1978. Le montant prévu pour ce projet s'élève à trois millions quatre cent mille francs suisses.

3. Projet Pilote Forestier: 157.500

Les deux délégations se sont mises d'accord sur le texte final des accords relatifs au projet pilote forestier et à l'exécution d'un programme spécial de reboisement en milieu rural ainsi que sur le texte de leurs annexes.

A cet effet, les deux délégations se sont mises d'accord sur les principes devant guider la poursuite du projet pilote forestier qui ont été consignés dans ces accords et leurs annexes.

L'enveloppe réservée au projet pilote forestier pour 3 ans est fixée à quatre millions de francs suisses tandis que celle attribuée au programme de reboisement et au fonds forestier est de 1,2 million de francs suisses.

4. Banques Populaires: 78.760.000

Le montant prévu s'élève à 2 millions FS. L'accord y relatif se termine en décembre 1977. La délégation suisse a proposé de le proroger jusqu'à fin juin 1978. La délégation suisse a assuré la délégation rwandaise qu'elle fera tout le nécessaire pour que le projet ne connaisse pas d'entraves. Elle a promis à la délégation rwandaise que la Suisse continuera à épauler le Rwanda dans ses démarches tendant à intéresser le Canada à ce projet. A la suite des contacts prévus entre les 3 partenaires un nouveau projet d'accord sera élaboré.

5. Livraison de farine: 39.380.000

La somme programmée d'un million de FS sera, si possible, échelonnée sur deux ans, soit environ 500 mille FS en 1977 et 500 mille FS en 1978.

.../...

6. <u>Centre Professionnel P.T.T.</u>	300.000 FS	<i>11.814.000</i>
7. <u>Croix-Rouge Rwandaise</u>	100.000 FS	<i>3.938.000</i>
8. <u>PNUD-ONUDI-Pyrethrum</u>	20.000 FS	<i>787.600</i>
9. <u>OMM-Météorologie</u>	240.000 FS	<i>9.451.200</i>
10. <u>Collège Officiel de Kigali</u>	120.000 FS	<i>4.725.600</i>
11. <u>Bourses d'études</u>	600.000 FS	<i>23.688.000</i>
12. <u>Service Géologique:</u>	<i>1.181.400</i>	

Un montant de 30 mille FS est prévu. La Suisse financera des missions de courte durée et fournira du matériel selon une liste qui lui sera présentée par le Gouvernement Rwandais.

13. Laboratoire de Géochimie: *7.876.000*

Les deux délégations sont convenues de tout faire pour coordonner les actions suisses et autrichiennes dans ce projet. La participation suisse s'élève à 200 mille FS pour l'année 1978.

14. Caisse Hypothécaire:

La délégation rwandaise demande à la Suisse l'affectation d'un coopérant en gestion financière pour la Caisse Hypothécaire.

La délégation suisse a pris note de cette demande. Les Autorités compétentes suisses l'examineront et donneront leur réponse dans un délai de 3 mois.

15. Budget disponible pour de nouvelles actions: 550.000 FS: *21.659.000*

La délégation suisse a montré un intérêt spécial pour l'utilisation du montant de 550.000 FS comme contribution au financement de projets communaux. A ce titre, il a été convenu que la prise en considération de tels projets se fera sur la base de la présentation de dossiers soumis sous le couvert du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

16. Liquidation des Coopératives de Cyesha et Gisovu :

A la demande de la Délégation rwandaise, la Délégation suisse est prête à examiner favorablement la reconversion du solde du prêt consenti aux deux coopératives ci-dessus (6.440.123 FRW) en fonds non remboursables.

II. AIDE FINANCIÈRE : 472.560,000

La délégation suisse a porté à la connaissance de la délégation rwandaise que les décisions en matière d'aide financière suisse sont de la compétence du parlement suisse et qu'elle est n'est pas habilitée à prendre des engagements sur des montants ou des projets déterminés.

La délégation suisse s'est déclarée prête à étudier dans les délais les plus brefs un ou plusieurs projets d'aide financière pour un montant total de l'ordre de 12 millions FS pour les soumettre aux autorités suisses compétentes.

La délégation suisse a également informé la délégation rwandaise des considérations ci-après qui régissent la sélection des projets d'aide financière :

a) Le projet doit :

- contribuer incontestablement au développement économique et social du pays
- concerter un secteur prioritaire de la planification nationale pour le développement
- s'insérer harmonieusement dans l'effort de développement national en tenant compte des actions entreprises parallèlement, soit par le pays bénéficiaire, soit par les aides étrangères bilatérales et multilatérales, au besoin complétant celles-ci

..../....

- correspondre, par ses caractéristiques techniques, à l'état et aux possibilités de développement du pays.

b) Le projet doit en outre remplir, dans toute la mesure du possible, les conditions suivantes :

- exercer des effets multiplicateurs, directs et indirects, tant en amont qu'en aval
- entraîner, directement ou indirectement, la création d'un nombre d'emplois aussi élevé que possible
- influencer favorablement la situation des populations économiquement les moins favorisées et
- avoir un effet positif sur l'équilibre de la balance des paiements (à long terme).

c) Enfin, l'aide financière doit :

- en principe servir à couvrir principalement les coûts en devises du projet, accessoirement certaines dépenses locales liées à son exécution
- avoir en principe un caractère non lié.

Compte tenu de ces considérations, la délégation rwandaise a présenté à la Partie Suisse par ordre de priorité les projets ci-après :

1. Fonderie d'étain	:	380 millions FRW
2. Electrification Gikongoro-Kigeme-Mata-Kitabi (y compris les études) et réseaux secondaires de la région de l'ouest	:	370 millions FRW
3. Développement de la culture du blé dans les régions d'altitude	:	163 millions FRW
4. Minoterie de Gikongoro	:	109 millions FRW
5. Communications par radio	:	65 millions FRW.

La délégation suisse a indiqué que les projets seront étudiés en tenant compte des priorités du Gouvernement rwandais. L'aide financière suisse sera accordée à des conditions de faveur. Les modalités en seront précisées dans les accords y relatifs.

De la sorte, le programme de coopération pour les années 1977-1979 s'établit comme suit en milliers de FS :

1. Coopération technique : 18 millions FS

	1977	1978	1979	1977-79
1. Trafipro conseillers suisses	450	400	350	1'200
2. Trafipro centralisation	200	1'300	1,500	3'000
3. Projet agricole Kibuye	1'200	1'200	1'000	3'400
4. Projet forestier Kibuye	1'500	1'300	1'200	4'000
5. Programme reboisement et fonds forestier	200	400	600	1'200
6. Banques populaires	500	700	800	2'000
7. Livraison de farine	1'000	-	-	1'000
8. Centre professionnel PTT	200	100	-	300
9. Croix Rouge Rwandaise	40	30	30	100
10. PNUD ONUDI Pyrethrum	20	-	-	20
11. OMM-Météorologie	200	40	-	240
12. Service géologique	10	10	10	30
13. Laboratoire de géochimie	-	200	-	200
14. Collège Officiel Kigali	120	-	-	120
15. Assistance caisse hypothécaire	40	-	-	40
16. Bourses et cours en Suisse	200	200	200	600
Total prévu pour projets en cours	5'880	5'880	5'690	17'250
Budget disponible pour nouvelles actions	-	40	510	550
Total projets en cours et nouvelles actions	5'880	5'920	6'200	18.000
2. Aide financière	-	-	-	12.000
TOTAL	5'880	5'920	6'200	30'000

Fait à Kigali, le 25 Juin 1977

POUR LA DELEGATION SUISSE

Rudolf DANNECKER,

sé/

Chef du Groupe "Afrique
Orientale" de la Coopération
Technique Suisse à Berne.

POUR LA DELEGATION RWANDAISE

Juvénal RENZAHO

sé/

Secrétaire Général au Ministère
des Affaires Etrangères et de
la Coopération.

Fiche de contrôle de transmission des Dossiers

Ouverture du Dossier : (1)

P.V pourparlers coopération suisse-rwanda

2290/14.17

Transmission			Réception		
N°	Service	Date	Service	Date	Paraffe
1	BRA	9/8	Évacat	9/8	DR
2	tue-tou	9-8	Plouf	9-8	
3	BRA	22/8	Plam	22/8	
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					

Cloture du Dossier : (2)

(1) Intitulé et autres caractéristiques. A remplir par le Service (ou la personne) qui ouvre le dossier.

(2) Date, sort final réservé au dossier. A remplir par le service (ou la personne) qui clôt le dossier.

1. L'aide Financière de 12 millions de Fr.rw.

Les deux délégations ont étudié les possibilités d'utiliser les 12 millions de Fr.Rw. initialement prévus pour la Route Gitarama-Kibuye, suivant un autre programme.

- Le premier projet présenté par la délégation rwandaise concerne l'usine de houes. La Délégation Rwandaise précise que si jamais la Suisse ne se prononçait pas en faveur de ce projet, l'alternative serait le financement d'une bouteillerie dont la matière première se trouve en abondance sur place.
- La délégation Rwandaise insiste sur des projets directement productifs parce qu'il s'agit d'un prêt remboursable et non d'une subvention.

2. Banques populaires

Répondant à la délégation suisse, la délégation rwandaise estime que l'accord signé en mars 1975 ne doit pas être modifié. Elle prend acte de la déclaration suisse relative à la prise en charge des salaires et indemnités des agents rwandais affectés au projet et accepte de verser la somme de 2 millions au fonds de solidarité.

3. Service Géologique

En ce qui concerne la construction et l'équipement du laboratoire géologique, la partie suisse a accepté de participer à concurrence de 50% des coûts soit pour 200.000 Frs.

En plus la délégation suisse dit que son gouvernement est prêt à conclure un accord concernant l'appui scientifique, technique et logistique.

4. Programme de 4 ans

a) Trafipro : la Suisse participera aux frais relatifs à la centralisation des Services de Trafipro à Kigali.

b) Projet Agricole de Kibuye

Les négociations pour une nouvelle phase auront lieu en 1976. Toutefois une somme de 2.500.000 Frs sera engagée en 1976 et 2 millions en 1977.

c) Projet Pilote Forestier

- 3 millions sont engagés depuis mars pour couvrir les engagements pris jusqu'au 31 juillet 1977.
- En dehors du boisement de la région de Kibuye et de la rentabilisation de la Forêt Naturelle, la délégation rwandaise demande que le projet envisage le boisement des environs de Kigali (Bugesera) pour le bois de chauffage.

d) Collège officiel

La Suisse ne peut pas y consacrer d'autres fonds puisque le Collège sera converti en un institut de statistique.

e) Bourses d'Etudes

16 bourses d'études ont été utilisées cette année.

- La délégation rwandaise demande encore 25 bourses supplémentaires pour les études en Suisse et quelques bourses pour les études sur place.

f) Assistance technique

Un coopérant technique a été mis à la disposition de la caisse Hypothécaire.

g) Entreposage des produits vivriers

La délégation suisse propose l'utilisation du produit de vente de Farine livrée sur la base de l'accord du 21 mars 1975. La délégation rwandaise l'accepte et propose en même temps la construction de 4 nouveaux entrepôts par la Suisse.

5. Divers

a) Aide spécifique

- Sur l'aide spéciale de 4 millions de Frs accordée au Rwanda par la Suisse il y a un reliquat de 1 million.
- La délégation suisse propose que ce reliquat soit utilisé pour l'achat des engrains en coopération avec la FAO et la délégation rwandaise n'y voit pas d'objection.

b) Banque de Sang

La délégation suisse accepte l'inscription de 100.000 Frs par l'année 1975 en faveur du Projet Banque de Sang.

c) Caisse Hypothécaire

La délégation Suisse estime que c'est un crédit à demander aux banques privées toutefois elle transmettra la demande à son gouvernement.

La Participation demandée est de 3.400.000 Frs.

1. L'aide Financière de 12 millions de Fr.rw.

Les deux délégations ont étudié les possibilités d'utiliser les 12 millions de Fr.Rw. initialement prévus pour la Route Gitarama-Kibuye, suivant un autre programme.

- Le premier projet présenté par la délégation rwandaise concerne l'usine de houes. La Délégation Rwandaise précise que si jamais la Suisse ne se prononçait pas en faveur de ce projet, l'alternative serait le financement d'une bouteillerie dont la matière première se trouve en abondance sur place.
- La délégation Rwandaise insiste sur des projets directement productifs parce qu'il s'agit d'un prêt remboursable et non d'une subvention.

2. Banques populaires

Répondant à la délégation suisse, la délégation rwandaise estime que l'accord signé en mars 1975 ne doit pas être modifié. Elle prend acte de la déclaration suisse relative à la prise en charge des salaires et indemnités des agents rwandais affectés au projet et accepte de verser la somme de 2 millions au fonds de solidarité.

3. Service Géologique

En ce qui concerne la construction et l'équipement du laboratoire géologique, la partie suisse a accepté de participer à concurrence de 50% des coûts soit pour 200.000 Frs.

En plus la délégation suisse dit que son gouvernement est prêt à conclure un accord concernant l'appui scientifique, technique et logistique.

4. Programme de 4 ans

a) Trafipro : la Suisse participera aux frais relatifs à la centralisation des Services de Trafipro à Kigali.

b) Projet Agricole de Kibuye

Les négociations pour une nouvelle phase auront lieu en 1976. Toutefois une somme de 2.500.000 Frs sera engagée en 1976 et 2 millions en 1977.

c) Projet Pilote Forestier

- 3 millions sont engagés depuis mars pour couvrir les engagements pris jusqu'au 31 juillet 1977.

- En dehors du boisement de la région de Kibuye et de la rentabilisation de la Forêt Naturelle, la délégation rwandaise demande que le projet envisage le boisement des environs de Kigali (Bugesera) pour le bois de chauffage.

d) Collège officiel

La Suisse ne peut pas y consacrer d'autres fonds puisque le Collège sera converti en un institut de statistique.

e) Bourses d'Etudes

16 bourses d'études ont été utilisées cette année.

-La délégation rwandaise demande encore 25 bourses supplémentaires pour les études en Suisse et quelques bourses pour les études sur place.

f) Assistance technique

Un coopérant technique a été mis à la disposition de la caisse Hypothécaire.

g) Entreposage des produits vivriers

La délégation suisse propose l'utilisation du produit de vente de Farine livrée sur la base de l'accord du 21 mars 1975. La délégation rwandaise l'accepte et propose en même temps la construction de 4 nouveaux entrepôts par la Suisse.

5. Divers

a) Aide spécifique

- Sur l'aide spéciale de 4 millions de Frs accordée au Rwanda par la Suisse il y a un reliquat de 1 million.
- La délégation suisse propose que ce reliquat soit utilisé pour l'achat des engrains en coopération avec la FAO et la délégation rwandaise n'y voit pas d'objection.

b) Banque de Sang

La délégation suisse accepte l'inscription de 100.000 Frs par l'année 1975 en faveur du Projet Banque de Sang.

c) Caisse Hypothécaire

La délégation Suisse estime que c'est un crédit à demander aux banques privées toutefois elle transmettra la demande à son gouvernement.

La Participation demandée est de 3.400.000 Frs.

:M.V./NZIMA:

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPÉRATION

Kigali, le 5 avril 1976.

N° 1523/04.03.B20(c)/TRAIT

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Objet : SUISSE :
Ratification de l'Accord
de Prêt (11 juin 1975).



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de proposer ci-contre à Votre
Excellence un projet de Décret-Loi ratifiant l'Accord de prêt pour achat de
camions, signé avec la Confédération Suisse, à Kigali, le 11 juin 1975.

Afin de faciliter l'examen de ce projet de
Décret-Loi en Conseil du Gouvernement, je joins également ci-contre un Exposé
des Motifs justifiant la ratification dudit Accord dont Vous trouverez le texte
en annexe.

Je Vous prie d'agrérer, Monsieur le Président,
les assurances de ma plus haute considération.

Lieutenant-Colonel NSEKALIJE Aloys
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

Copie pour information à :
- Monsieur le Ministre (TOUS) *la jeunesse*
KIGALI

DECRET-LOI N° _____ DU _____ 1976 PORTANT RATIFICATION
DE L'ACCORD ENTRE LA CONFÉDÉRATION SUISSE ET LA REPUBLIQUE RWANDAISE
CONCERNANT UN PRÊT POUR L'ACHAT DE CAMIONS, SIGNÉ À KIGALI LE 11 JUIN 1975.

NOUS, HABYARIMANA JUVENAL,
PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE ,

Vu la Proclamation du 5 Juillet 1973 du Haut-Commandement de l'Armée
Rwandaise, spécialement en son paragraphe 5(4°);

Vu la Constitution de la République, spécialement en son Article 56(i);

Sur proposition de Notre Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération et de Notre Ministre des Finances et de l'Economie, et après avis
du Conseil du Gouvernement en sa séance du _____ 1976;

AVONS DECRÉTÉ

ET DECRÉTONS:

ARTICLE UNIQUE.

L'Accord entre la Confédération Suisse et la République Rwandaise concernant un prêt pour l'achat de camions, signé à Kigali le 11 juin 1975, est confirmé et ratifié et sort son plein et entier effet.

Kigali, le _____ 1976

HABYARIMANA Juvénal

Général-Major

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

NSEKALIJE Aloys

Lieutenant-Colonel

Le Ministre des Finances
et de l'Economie

NTIRUGIRIMBABAZI Denys.

PROJET DE DECRET-LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD ENTRE LA CONFEDERATION SUISSE ET LA REPUBLIQUE RWANDAISE CONCERNANT UN PRET POUR L'ACHAT DE CAMIONS, SIGNE A KIGALI LE 11 JUIN 1975.

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent Accord signé avec la Suisse constitue une concrétisation de la volonté commune de nos deux peuples de diversifier et d'intensifier nos excellentes relations d'amitié et de coopération qui existent depuis déjà plusieurs années.

La négociation et la conclusion de cet Accord ont été motivées par l'absence de moyens de transport suffisants qui est la conséquence de la hausse exagérée des prix.

Cet Accord a pour objectif de contribuer à assurer l'approvisionnement et la distribution de produits essentiels dans le pays et à régulariser les prix de transport.

Pour atteindre cet objectif, la Suisse et le Rwanda sont convenus de ce qui suit:

1) La Suisse accorde au Gouvernement Rwanda un prêt de 1,5 million de francs suisses, au taux de 3% d'intérêt par an. Il sera remboursé à partir du 30 juin 1976 en 3 tranches annuelles égales sur un compte du Délégué à la Coopération Technique Suisse à la Banque Nationale du Rwanda. Ce compte porte intérêt de 3% par an et sera utilisé pour financer des projets de Coopération rwando-suisse (Article 1).

2) Ce montant de 1,5 million de francs suisses (53.805.000 FRW) est prêté au Gouvernement Rwanda qui, par l'intermédiaire de la Banque Nationale du Rwanda et de la Banque Rwandaise de Développement, le met à la disposition des particuliers pour leur permettre d'acheter des camions de transport.

Le présent projet de Décret-Loi vise à régulariser la situation de cet Accord sur le plan juridique interne, conformément aux Articles 83, 4^o et 56, i de la Constitution de la République Rwandaise qui prévoient que les Accords pouvant comporter des implications financières ne sont exécutoires qu'après ratification de l'Assemblée Nationale, c'est-à-dire par un acte législatif, qui est exercé maintenant par le Président de la République, sous forme de Décret-Loi.

L'intention n'est pas d'adresser à la Suisse un instrument de ratification de cet Accord, l'entrée en vigueur de celui-ci n'étant pas conditionnée par une ratification de la partie rwandaise.

Ce prêt ayant déjà été rétrocédé par la Banque Nationale du Rwanda à la Banque Rwandaise de Développement et déjà affecté en bonne partie par celle-ci aux financements prévus par l'Accord, il s'agit simplement d'une régularisation juridique interne.

L'Accord est entré en vigueur le 11 juin 1975, date de sa signature.

Tel est le contenu de l'Accord dont la ratification est ici proposée.

Lieutenant-Colonel NSEKALIJE Aloys

Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

/F.M./

Fiche de contrôle de transmission des Dossiers

Ouverture du Dossier : (1)

Ratification Accord de Prêt

N°	Transmission		Réception		
	Service ou personne	Date	Paraphe	Service ou personne	Date
1	B.C.P	14-4		Jeunesse	14-4
2	Jeunesse	14-4	✓	Etudes	14-4
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					

Clôture du Dossier: (2)

- (1) Intitulé et autres caractéristiques. A remplir par le Service (ou la personne) qui ouvre le dossier.
- (2) Date, sort final réservé au dossier. A remplir par le service (ou la personne) qui clot le dossier.